

## COMPTE-RENDU CAPD 1<sup>er</sup> février 2018

*Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Mme Broise IEN de Bourg 2, Mr Lions IEN de la Bresse, Mme Vellay IEN de la Dombes, Mr Alcaras IEN de Jassans, Madame Jeandrot, le SE-Unsa, le Snuipp, et FO*

Secrétariat de séance :

**Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales.**

### **Réponses de la DASEN :**

Nous sommes dans une augmentation du budget de l'éducation nationale, priorité donnée au premier degré avec des objectifs qualitatifs dans la réussite de nos élèves. Pour que les élèves soient en réussite il faut qu'il y ait des enseignants. Ce qui explique un certain nombre de contraintes au niveau départemental, entre terme de mouvement et de son ampleur.

Rappelons aussi que le concours est académique. Chaque lauréat est nommé dans un département choisi ou non. Il faut cependant mettre en parallèle l'ensemble des contraintes avec l'ensemble des engagements et devoirs que chaque acteur prend, selon sa place, à l'éducation nationale.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Approbation des procès verbaux des CAPD des 20 juin et 25 septembre 2017**

Approuvés sans modifications.

#### **2. Validation des barèmes du mouvement inter-départemental et attribution des bonifications au titre du handicap pour ce mouvement**

Au total : 283 demandes, 250 ont été confirmées, 33 annulées car non renvoi de la confirmation. Le 9 janvier un mail a été envoyé pour rappel de la règle. Il y a 115 demandes au titre du rapprochement de conjoint et 8 au titre de handicap (4 bénéficient d'une bonification : 1 de 800 points et 3 de 100 points et 1 hors champ du handicap). Pour les demandes de bonifications, la DASEN s'appuie sur l'avis du médecin. Impossibilité pour la DASEN de donner, à l'heure actuelle un calibrage, elle a besoin actuellement de toutes les forces vives du département. C'est trop tôt.

Les collègues ont jusqu'au 7 février pour contester leur barème si besoin.

#### **3. Liste des personnels inscrits à l'examen CAPPEI session 2018.**

Au total : 26 inscrits.

Deux sessions d'examen sont organisées, répartition sur l'académie.

L'administration souhaite que chacun soit dans des bonnes conditions de passation donc possibilité de passer sur la première session ou sur la deuxième. Jury académique.

#### **4. Liste des personnels admis en formation de préparation au CAPPEI pour l'année 2018-2019.**

Les 26 février et 6 mars : convocation à l'entretien préalable au départ en formation. Donc ce point sera reporté à la prochaine CAPD.

Les PES, T1, T2 ne peuvent pas passer le CAPPEI car il faut avoir 3 ans d'ancienneté pour y prétendre.

Toutes les personnes qui ont fait la demande vont recevoir un courrier. Tous ceux qui ne sont pas retenus le sauront.

#### **5. Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.**

Au total : 66 demandes : 58 demandes acceptées, 8 refusées. Ces dernières peuvent demander un entretien pour en avoir l'explication. C'est souvent dû à une candidature prématurée avec des méconnaissances du système éducatif, un manque d'assurance, des réponses évasives, des contresens, des compétences administratives et pédagogiques à consolider, un mauvais positionnement par rapport aux attentes institutionnelles...

Les ex directeurs ont été inscrits directement inscrits sur la liste d'aptitude.

Un IEN et un directeur composent le jury. Pas de la même circonscription

L'année prochaine, la DASEN s'engage à ce qu'il y ait 3 personnes avec un représentant de la DASEN en plus.

#### **6. Liste des personnels ayant fait une demande de renoncement de poste.**

9 demandes de renonciation de postes.

Ces 9 postes seront proposés au mouvement.

Il y a une augmentation sur les 3 dernières années de ces demandes. Toutes les demandes ont été accordées pour des problématiques relationnelles ou personnelles.

#### **7. Avancement d'échelon des instituteurs et des professeurs des écoles.**

Avancement d'échelon accéléré des professeurs des écoles de classe normale. Sur la fiche de paye de mars ou avril avec effet rétroactif.

<b>ECHELONS</b>	<b>Promouvables</b>	<b>Promus</b>
6 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	122	36
8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> échelon	188	56

Nouvelles dispositions depuis le 5 mai 2017. Il n'y aura plus de reliquats.

Aucun instituteur ne sera promouvable entre 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

Barème du dernier promu :

- échelon 7 : 23
- échelon 9 : 28.450

Pour les modalités de la hors-classe, elles ne sont pas encore connues.

## **8. Résultats des appels à candidature sur les postes à profil d'enseignant du service militaire volontaire et de directeur de l'E.E.PU Les Lilas de Bourg-en-Bresse**

### **A. Poste à profil d'enseignant du service militaire volontaire d'Ambérieu**

5<sup>ème</sup> dispositif. Un ouvre à Ambérieu au 1<sup>er</sup> mars. L'éducation nationale y contribue en mettant à disposition un enseignant, recruté par une commission composée par l'éducation nationale et par l'armée.

Sur 10 candidatures, 6 ont été retenues et classées. Affectée à titre provisoire, Madame Christelle CORBO est retenue. Elle a déjà exercé sur ce type de poste (adjoint à Pont de Vaux)

Dispositif académique, donc poste compensé par l'académie.

**Le poste libéré sera injecté à la deuxième phase du mouvement**

### **B. Poste de directeur de L'E.E.PU Les Lilas de Bourg-en-Bresse**

La directrice faisant fonction en 2017-2018 et inscrite sur la liste d'aptitude en 2018, Marine Pelissier a été retenue à titre définitif.

## **9. RPI souhaitant fonctionner avec un conseil d'école unique**

29 RPI souhaitent fonctionner avec un conseil d'école unique.

## **10. Questions diverses**

### **A. Questions diverses du Se-UNSA**

- **Mouvement** : Pourrions-nous avoir un calendrier précis du déroulement du mouvement intra-départemental, s'il vous plaît ?

Circulaire publiée début mars 2018.

Calendrier précis pas encore établi.

Ouverture du serveur autour de la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars donc CAPD vers le 15 mai

Regroupement 2<sup>ème</sup> phase le 13 juin

Le 6 mars lecture de la circulaire en groupe de travail.

- **Permutations** : Pourrions-nous avoir la liste des participants ainsi que leur barème ? Document fourni.
- **Temps partiels** : Va-t-il y avoir un groupe de travail pour l'étude des temps partiels ? Oui mais pas fixé
- Pourriez-vous nous communiquer la date des accords des temps partiels ?
- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

Circonscriptions	Année scolaire 2017-2018				
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Ambérieu	0	32			
ASH	16.5	75			
Bellegarde	1	30			
Belley	6	28			
Bourg 2	4	48			
Bourg 3	1	40.5			
Bresse	3	39			
Jassans	1	68			
Côtière	6	80			
Dombes	3	45			
Oyonnax	1.5	30.5			
Gex nord	2	10.5			
Gex sud	2	19			
Total	47	545.5			

- **Recrutement des contractuels** : Y-a-t-il eu des contractuels recrutés depuis la dernière CAPD ? Si oui, combien et sur quels postes ?  
A l'heure d'aujourd'hui 15 contractuels ont été recrutés sur le département.
- **Renoncement à un poste** : Combien de personnels ont demandé à renoncer à leur poste ? 9
- **Réintégration en cours d'année** : Avez-vous eu des demandes de réintégration en cours d'année ? Si oui combien et où seront-elles affectées ?  
Aucune demande exceptionnelle depuis le début de l'année scolaire.
- **Réaffectation, changement de postes en cours d'année** : Y-a-t-il eu des professeurs réaffectés depuis le début de l'année ? Si oui, combien et sur quels postes ?  
14 collègues sont réaffectés provisoirement
- **Formation : CAPEII** : Prévoyez-vous des départs en formation longue ? Si, oui combien ?  
13 départs prévus soit 3 de plus que l'année dernière : 10 en module 3 et 4 et 3 en module 2.

## **B. Questions des autres syndicats**

- **Nombre de journées non remplacées** (par circonscription) cf plus haut
- **Démissions** : nom et affectation des collègues concernés depuis la rentrée,  
15 enseignants ont démissionné depuis la rentrée.
- **Contractuels** : nom et affectation des collègues recrutés depuis la rentrée cf plus haut
- **Réaffectations en cours d'année** : nom, ancienne et nouvelle affectation des collègues concernés : cf plus haut
- **Turn-over des enseignants dans le Pays de Gex** : nous souhaiterions avoir des indicateurs de mesures de ce problème

Début de petite stabilisation, à mesurer.

- Demande d'organisation d'un Groupe de Travail étudiant les demandes de bonification dans le cadre du mouvement intradépartemental (courrier du SNUipp-FSU de l'Ain du 17 janvier)

Réponse négative

Sur aspects sociaux, seront prises en compte les situations vraiment très exceptionnelles.

- Demande de déplacer le Groupe de Travail relatif à la circulaire mouvement 2018, initialement prévu le 9 mars, jour de l'université de Printemps du SNUipp-FSU de l'Ain
- REP/REP+ : quelles sont les modalités d'accès aux postes d'enseignant supplémentaire (intervenant sur les CE1) lors du mouvement 2018 ?
- Quelles sont les modalités de désignation des Maitres d'Accueil Temporaire ?

Les IEN distinguent les personnels qu'ils pensent être compétents. Au final, certains sont inscrits mais pas sollicités. Ce n'est pas par manque de compétences mais par nombre de besoin de MAT.

- Est-il envisagé de transmettre les circulaires sur les adresses mails académiques ?

Ce n'est pas fait pour l'instant, mais la DASEN le met à l'étude.

- Une animation pédagogique s'est déroulée en présence d'un éditeur tenant un stand de manuels scolaires. Quelles sont les raisons de ce choix ?
- Classe exceptionnelle rentrée 2017.

Combien de collègues ont candidaté à la classe exceptionnelle ? Combien par vivier ?

141 sont dans le vivier 1 qui ont eu des missions spécifiques du type éducation prioritaire.

121 dossiers retenus et validés pour le vivier 1.

30 sont dans le vivier 2 dont 13 sont aussi dans le vivier 1.

Confirmez-vous le 1,43% de PE promus ? Combien y a-t-il de promouvables ?

La DASEN ne confirme pas. Les informations n'ont pas été reçues.

- Stagiaires

Combien de PES ont démissionné depuis la rentrée ? 5.

Combien de PES sont dans un dispositif de suivi particulier ?

Pôle de formation	Parcours d'individualisation
Ambérieu/Belley	6
BourgII/BourgIII/Bresse	8
Côtière/Dombes/Jassans	3
Bellegarde/Gex Sud	4
Gex Nord/Oyonnax	4
Total	25

- Rendez-vous de carrière :

Pourrions-nous avoir la liste des collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2017 2018 ?

- Quelles vont être les modalités d'affectation sur les postes CP et CE 1 100% réussite ?

Poste d'adjoint ordinaire

- Quand et comment les collègues pourront-ils faire leur demande de CPF – DIF ?

Il y a les textes généraux mais les rectorats n'ont pas la déclinaison. En attente.

- Y a-t-il eu des modifications d'affectation depuis la dernière CAPD ?

Document reçu